

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ARIANEGROUP
Commune de Vernon**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/24/031, il a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à la demande d'autorisation sollicitée par ARIANEGROUP concernant l'ajout de la fonction méthane au banc PF50 de la zone d'essais sur la commune de Vernon.

Celle-ci se déroulera pendant **32 jours consécutifs du lundi 26 août 2024 à 9h00 au jeudi 26 septembre 2024 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée et numérique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Vernon (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vernon – Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon ou par voie électronique à pref-projet-ariane@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire-enquêteur).

Les observations déposées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture et celles déposées sur le registre papier en mairie seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Les observations, qui deviennent publiques dès leur dépôt, peuvent être anonymisées sur requête expresse du contributeur.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/ArianeGroup-Vernon>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Serge DE SAINTE MAREVILLE, officier de gendarmerie retraité et en qualité de commissaire-enquêteur suppléant Monsieur Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société retraité.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vernon pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- lundi 26 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 07 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 18 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 26 septembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au responsable du projet et à la mairie de Vernon pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès d'ARIANEGROUP sis Etablissement de Vernon – Forêt de Vernon – BP 806 – 27 207 Vernon.

Le présent avis est affiché aux mairies de Vernon, Bois-Jérôme-saint-Ouen, la Chapelle-Longueville, Giverny, Heubécourt-Haricourt, Notre-Dame-de-la-Mer, Pressagny-l'Orgueilleux, Saint-Marcel, Tilly et Vexin-sur-Epte, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site d'ArianeGroup.